

COMPTE-RENDU
de la séance du Conseil Municipal
du 13 avril 2018 à 19 heures

Sous la Présidence de Monsieur Damien BAGARIA, Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BAGARIA-SOLAL-Mesdames LACQUA-GNONI-Monsieur BOUIX-Mesdames GARCIA-DI MAGGIO-Messieurs MEUNIER-RAIBAUDI-BERTAINA-Mesdames BENZA-LAMBERT-Monsieur OSTENG-Madame MILLION-Monsieur PESINI

ABSENTS EXCUSES : Messieurs BRICOUT-MORETTO-Mesdames GUERIN-SICARDOU-Messieurs RASTOUL-POMA-Madame BLOMBOU

PROCURATIONS : Monsieur BRICOUT à Monsieur BAGARIA
Monsieur MORETTO à Monsieur SOLAL
Madame GUERIN à Madame GNONI
Madame SICARDOU à Madame DI MAGGIO
Monsieur RASTOUL à Monsieur OSTENG
Monsieur POMA à Madame LACQUA
Madame BLOMBOU à Madame GARCIA

ABSENTS : Messieurs CARNIATO-LHUILIER-LENOIR-Mesdames GUERRAULT-MICHAUD

SECRETAIRE : Madame Evelyne MILLION

Ordre du jour n° 1 : Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 23 mars 2018

Les deux points demandés par Monsieur LENOIR ont été corrigés.

Il est soumis à l'Assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018.

Monsieur OSTENG prend la parole concernant l'évaluation des domaines (délibération 2018/35) et explique que le texte ne reflète pas totalement son intervention, il demande que le compte rendu soit fidèle aux dires lors de son intervention.

Mr le Maire précise qu'il avait exposé que la délibération était adressée au contrôle de légalité à la Préfecture et lui demande d'envoyer le texte exact de son intervention qui sera intégrée dans le CR du 23 mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Ordre du jour n° 2 : Approbation des comptes de gestion 2017 de Madame Le comptable Public

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'approuver les Comptes de Gestion 2017 de Madame le Comptable Public, il confie la présidence du conseil à Mr Denys SOLAL 1^{er} Adjoint et sort de la salle.

Mr SOLAL propose, en conséquence, au Conseil Municipal **D'APPROUVER** les comptes de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et de l'Office de Tourisme dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice. Mr BOUIX, Adjoint aux finances, présente les données chiffrées pour les 3 budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Ordre du jour n° 3 : Compte Administratif 2017 pour le budget principal :

Monsieur Le Maire est toujours à l'extérieur de la salle.

M. BOUIX, Adjoint aux finances, présente les données chiffrées pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il rappelle les éléments détaillés lors du DOB. Dans un contexte d'augmentation des prélèvements et de baisse des dotations les dépenses ont pu être maîtrisées grâce à une baisse de 10% des charges à caractère général et une augmentation contenue de 4% des charges de personnel. Il y a donc un excédent concernant le compte de fonctionnement.

Au plan des investissements, le montant des dépenses est plus faible qu'en 2016 car les travaux des opérations majeures (salle des fêtes et centre technique municipal) n'ont démarré que depuis le début de l'année 2018. Enfin, il détaille les Restes A Réaliser (RAR) qui se retrouveront dans le budget primitif de 2018.

Au total sur le compte fonctionnement et les investissements, la commune est en positif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Ordre du jour n° 4 : Compte Administratif 2017 pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Le Maire est toujours à l'extérieur de la salle.

Mr BOUIX reprend les chiffres présentés lors du DOB pour les 2 sections de ce budget annexe et précise que la Commune est excédentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Ordre du jour n° 5 : Compte Administratif 2017 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme

Monsieur Le Maire est toujours à l'extérieur de la salle.

Mr BOUIX précise que la CASA a pris le 1^{er} janvier la compétence tourisme par application de la loi NOTRE et qu'en conséquence ce budget est supprimé pour 2018.

Il reprend les chiffres de ce budget annexe présentés lors du DOB pour les 2 sections.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Monsieur Le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour n° 6 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 pour le budget principal

Mr le Maire laisse la parole à Mr BOUIX, Adjoint aux Finances.

Ce dernier explique que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune en 2017.

Après présentation du Compte Administratif 2017, les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent de l'exercice	218 954,96 €
Excédent antérieur reporté	363 914,66 €
RESULTAT CUMULE	582 869,62 €
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Déficit de l'exercice	-210 683,98 €
Excédent antérieur reporté	-53 041,90 €
RESULTAT CUMULE (001) (A)	-263 725,88 €
Reste à réaliser en dépenses	320 928,75 €
Reste à réaliser en recettes	263 085,01 €
TOTAL RESTES A REALISER (B)	-57 843,74 €
BESOIN DE FINANCEMENT (A+B)	-321 569,62 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 le 13 avril 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et constatant le Compte Administratif du Budget Principal

Monsieur le Maire propose d'affecter ledit résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Décision de l'assemblée délibérante :	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	261 300,00 €
Dotations complémentaires en réserves (compte 1068)	321 569,62 €
déficit d'investissement reporté (001)	-263 725,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Ordre du jour n° 7 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme

Mr BOUIX rappelle que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune en 2017.

Après présentation du Compte Administratif 2017, les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice	19 070, 25
Excédent antérieur reporté	189,97 €
RESULTAT CUMULE	19 260,22

Monsieur le Maire propose d'affecter ledit résultat d'exploitation au budget principal de la commune sur le compte 002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

M. Le Maire fait un commentaire sur l'Office du Tourisme, nous avons clos le budget annexe et comme expliqué précédemment depuis le 1^{er} janvier la CASA ayant repris la compétence tourisme dans le cadre de la loi NOTRE, cette année nous aurons en moins en recette dans de fonctionnement du BP environ 89 000 euros déduites de la dotation de solidarité communautaire le cadre de la CLET.

Ordre du jour n° 8 : Vote des taux des contributions directes

M. Le Maire propose de maintenir les trois taux (locaux, foncier bâti et non bâti) et de majorer la taxe habitation des résidences secondaires de 40%.

M. RAIBAUDI considère que cette majoration est trop élevée. Elle pénalise les résidences secondaires qui constituent 1/3 des habitations. Il indique qu'il votera contre cette augmentation.

Monsieur BERTAINA demande quel sera le delta par rapport à l'ancien taux.

Monsieur Le Maire indique que cela rapportera 116.000 € à la commune avec en moyenne une augmentation de 180 € par propriétaire.

Monsieur OSTENG indique qu'une augmentation de 20 % serait déjà très importante pour les propriétaires de résidences secondaires.

Monsieur RAIBAUDI demande pourquoi une telle augmentation.

Monsieur BOUIX indique que la loi autorise une surtaxe des résidences secondaires pour favoriser l'accès au logement.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en outre, depuis 5 ans il y a une perte importante des dotations de l'Etat pour les Communes. L'objectif est de compenser ces pertes sans pénaliser les résidents permanents.

	TAUX D'IMPOSITI ON ANNEE 2018	BASES D'IMPOSITI ON ANNEE 2018	PRODUIT ANNEE 2018
Taxe d'Habitation	13,23	13 918 000	1 841 351
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	9,92	8 378 000	831 098
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	29,29	127 500	37 345
Majoration Taxe Habitation des Résidences Secondaires	13,23*0,40	4 406 910	233 213
TOTAL			2 943 007

Approuvé à la majorité des voix.

Un vote contre : Monsieur RAIBAUDI

Une abstention : Monsieur OSTENG.

Ordre du jour n° 9 : Participation financière aux charges de fonctionnement des écoles de Tourrettes sur Loup accueillant des enfants résidant dans d'autres communes

Le montant pour l'année scolaire 2017 / 2018 des charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Tourrettes sur Loup devant être assumé par les communes ayant donné leur accord aux dérogations de scolarisation de leurs jeunes administrés s'élève à **1020 €** par enfant (montant fixé conformément au mode de calcul réglementaire sur la base des dépenses réelles constatées par le Compte Administratif 2017).

Monsieur BOUIX indique que cette somme de 1.020 € sera facturé par enfant aux communes qui ont des enfants à TOURRETTES-SUR-LOUP

Monsieur OSTENG demande quel est le nombre d'enfants venant de communes extérieures.

Madame GNONI, Adjointe à l'Education, indique qu'il y a chaque année entre 15 et 20 enfants.

Monsieur le Maire propose **D'APPLIQUER** pour l'année scolaire 2017 / 2018 ledit tarif aux communes de résidence des enfants qui fréquentent les établissements scolaires de Tourrettes sur Loup.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix

Ordre du jour n° 10 : Budget Primitif 2018 - budget principal

Voir tableaux BP et PPI

Monsieur BOUIX indique que la Commune a essayé de stabiliser les dépenses.

Il précise que concernant la pénalité de la loi SRU, il a y une baisse de 43,38 % car en raison de l'action de Monsieur Le Maire la commune n'a pas eu à régler de majoration.

Monsieur Le Maire intervient et précise qu'il attend la décision du Ministre à la fin juin, sinon il négociera avec Monsieur Le Préfet.

Concernant les travaux de la salle des fêtes, Monsieur OSTENG demande si ont a reçu des réponses aux appels d'offres sur les travaux.

Il est répondu que le budget des travaux s'élève à 1.900.000 €, la différence par rapport au budget couvrira l'assurance dommage-ouvrage, les contrôles techniques etc...

Madame GNONI demande quelles sont les subventions qui ont été obtenues.

Monsieur Le Directeur Général des Services indique que :

- La Région subventionne à hauteur de 200.000 €.
- La CASA subventionne à hauteur de 30%
- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 10%

Au total les subventions obtenues subventionnent 50 % du montant des travaux.

Monsieur OSTENG indique que la Commune a versé à la SPL 20% des travaux, soit 300.000€.

Il est répondu qu'il s'agissait du coût des Etudes de faisabilité.

Monsieur Le Maire rappelle que l'adhésion à la SPL a été approuvée et adoptée par le Conseil Municipal.

Messieurs MEUNIER précise, à cet effet, que toutes les décisions du Conseil Municipal sont publiées en ligne sur le site internet de TOURRETTES SUR LOUP et sont accessibles à tous.

Monsieur Le Maire indique que la SPL se charge de nombreux projet sur le territoire de la CASA et dispose d'outils très performants.

Approuvé à la majorité des voix.

Une abstention : Monsieur OSTENG.

Ordre du jour n° 11 : Budget Primitif 2018 - budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Voir tableaux BP et PPI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Monsieur Le Maire intervient en rappelant qu'en 5 ans, la Commune a perdu 419.964 € de dotations de l'Etat.

Ordre du jour n° 12 : Autorisation de Programme pour l'opération d'extension de l'école élémentaire

M. Le Maire indique qu'il s'agit de déplacer les toilettes et les mettre aux normes, d'agrandir la cour et construire une salle dédiée au périscolaire ainsi qu'une réserve pour entreposer du matériel.

Le budget prévisionnel s'élève à 430.000 €

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>Somme des CP</i>
430 000 €	25 000 €	200 000 €	205 000 €	430 000 €

Monsieur OSTENG indique qu'il s'abstiendra car il s'agit d'un prévisionnel excessif.

Monsieur BERTAINA rappelle que les prix pratiqués par les entreprises qui répondent aux appels d'offres sont toujours très élevés, on taxe les collectivités locales.

Il rappelle également qu'il ne faut pas sous-estimer le prévisionnel des travaux car les subventions sont calculées sur du montant de celui-ci

M. Le Maire indique que les prix sont très chers dans les Alpes Maritimes, plus qu'en région parisienne et que pour l'instant ce sont des estimations.

**Approuvé à la majorité des voix.
Une abstention : Monsieur OSTENG.**

Ordre du jour n° 13 : Autorisation de Programme pour l'opération de consolidation de la falaise

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>Somme des CP</i>
1 000 000 €	30 000 €	200 000 €	300 000 €	470 000 €	1 000 000 €

M. Le Maire indique que l'estimation est de 1.000.000€ suite à la première étude que l'on avait fait réaliser par une entreprise.

En 2018, on termine l'étude initiale concernant les travaux de sécurisation qui sera affinée.

Ensuite avec la DDTM, on fera le bilan des travaux à effectuer suite au PPR et on cherchera les solutions de financement, sachant que la région nous a déjà accordé une subvention d'environ 120.000 euros.

M. BERTAINA indique que la réalisation de cette étude nécessite l'intervention de spécialistes de travaux acrobatiques !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 14 : Autorisation de Programme pour l'opération de réhabilitation de l'église

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>Somme des CP</i>
1 430 000 €	20 000 €	360 000 €	670 000 €	380 000 €	1 430 000 €

M. Le Maire explique qu'une convention avec la Fondation du patrimoine pour lancer une souscription doit être signée. Les estimations ont été fournies par l'architecte du patrimoine dans le cadre de son étude. Les travaux sur 3 ans par tranche porteront :

En 2019 -> Réparation de la toiture,

En 2020 -> l'intérieur de l'église

En 2021 -> Tout le tour de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 15 : Autorisation de Programme pour l'opération de sécurité incendie

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i> <i>(erreur</i> <i>année</i> <i>modifiée)</i>	<i>CP 2019</i>	<i>Somme des CP</i>
110 000€	60 000 €	50 000 €	110 000 €

Il s'agit du coût du déploiement des bornes à incendies sur la commune pour la sécurité incendie.

Monsieur BERTAINA indique que cela va modifier le réseau, Mr Le Maire le confirme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 16 : Demande de subvention pour la restauration/rénovation de l'Eglise Saint-Grégoire

En 2009, la commune avait lancé une double étude sur l'église.

La première était confiée à un archéologue et la seconde à un architecte du patrimoine.

Les Etudes ont été relancées en 2016.

Les résultats en ont été fournis en 2017 et une première estimation du montant des travaux vient d'être remise.

Dans ce cadre, une opération AP/CP sur 4 ans est créée dans le cadre du BP 2018.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Commune	:	493 680 €
- Région (FRAT)	:	200 000 €
- Département (30 %)	:	348 840 €
- CASA (10 %)	:	116 280 €
- Souscription Fondation Patrimoine	:	40 000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter la Région, le Département et la CASA pour obtenir les subventions à hauteur des montants du plan de financement.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer au nom de la Commune la convention à venir avec la Fondation du patrimoine pour lancer la souscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 17 : Subvention à l'Association "Patrimoine Vivant du Pays de Grasse"

Il s'agit du dossier que porte la France auprès de l'UNESCO avec M. le Sénateur Jean Pierre LELEU qui porte ce projet depuis plusieurs années.

La commune est engagée depuis 2014 dans la démarche visant à obtenir auprès de l'UNESCO le classement au patrimoine immatériel de l'humanité des " Savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse ".

Le dossier labellisé par la France est en cours d'examen par le Comité d'experts de l'UNESCO et il sera présenté et défendu par la France fin novembre 2018.

Il est proposé au Conseil que la commune accorde une subvention de 100 euros à l'association qui est fortement impliquée depuis 2009 dans la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 18 : Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 23 mars 2018.

Il n'y a pas eu de décision du Maire.

M. Le Maire prend la parole sur divers points à titre d'information :

- 1- **Sur le temps scolaire :** pour la rentrée 2018-2019, on passe à 4 jours par semaine pour les écoles de Tournettes sur Loup, l'Ecole du Pont du Loup est en attente.
- 2- **Concernant la nouvelle école de Pont du Loup :** un nouveau rendez-vous à la sous-préfecture est prévu notamment concernant la subvention de la CASA. La CASA de par la loi, ne peut pas subventionner un syndicat.

Or, ni la Commune de Gourdon, ni la Commune de TOURETTES SUR LOUP ne peut porter seule ce projet d'environ 3 millions d'euros.

Il y a donc une réelle difficulté pour monter ce projet qui sera évoquée lors de la réunion à la Sous-Préfecture pour qu'une solution financière soit trouvée.

3- **L'enquête publique sur le PPRVMT** est terminée ce jour à 16h30.

Le commissaire a reçu 70 personnes, il va demander un délai supplémentaire pour rendre le rapport final.

M. RAIBAUDI demande si chaque personne aura une réponse individuelle.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

4- Petite correction sur le tableau des effectifs.

5- **Question dans le public :**

Il est demandé s'il est bien envisagé une cession d'un terrain appartenant à la Commune et situé à SAINT ARNOUX.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative, ce terrain devrait être vendu au prix d'environ 350.000 €

Fin du conseil 20h45